

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Registre ouvert le 8 janvier 2018 à 9^h00 par monsieur
Olivier LUC, commissaire-enquêteur.

Olivier LUC
Commissaire-enquêteur

(50)
8/01/2018 = les cartes "officielles" sont muettes!

ce, malgré des remarques répétées lors
de précédentes enquêtes publiques!

ou ... inscriptions minuscules,
illisibles.

Initiative de ch le Commissaire
enquêteur d'aller = recherche
d'une carte annexée plus explicite
avec dénominations des chemins!

Opme d'ARRET Patricia
610 B, chemin de la Louque
et du Odwallon.

Travail = préservation des espaces
naturels (cf faune, flore) -
Équilibre judiciaire entre
besoin d'urbanisation et
milieu naturel.

51

le 20/01/2018.

Je demande le passage de la parcelle sis à "la Gaudie" 83740 La Calvière N° 1212 en zone UB alors qu'elle est actuellement prévue en zone U17 du futur PLU. Ceci afin d'y réaliser un lotissement de 4 ou 5 villas.
Mme PERUZZO.



52

le 08/02/2018 | M^r DU CHATEL Lionel
la Haute-Toussane Section Fa parcelle n° 139 surface 15000 ca

Suite à notre entretien à la Cadix le lundi 05/02/18, je souhaiterais vous demander de transmettre à toute personne compétente du service de l'urbanisme en charge de l'élaboration du nouveau PLU mon souhait d'inscrire la zone Abis à la parcelle 139. En effet je constate que la dite zone Abis se serait agardie des parcelles 140/141 jouxtant la mienne, celle-ci a donc la même orientation, les mêmes caractéristiques. Cette parcelle 139 permettrait en plus une culture possible jusqu'au sommet de la colline. Lors des réunions d'information tenues par M^r L. Daïe, il me semblait avoir compris que la commune souhaitait augmenter le nombre des parcelles viticoles, ce qui irait donc dans ce sens.

En espérant que les personnes responsables de changements apportés au POS voudrait bien considérer positivement cette demande, somme toute très modeste, mais qui irait dans le sens du développement agricole de la commune.
Dans le cas contraire, pourriez-vous me transmettre les raisons de ce refus.

Merci

M^r DU CHATEL Lionel 446, impasse des Giroles (83136) ROCBARON

Le 9/02/2018

Sur le PLU de la Codière d'Azur, les parcelles ne sont pas numérotées.

Sur le PLU de St Cyr sur mer, les parcelles sont numérotées.

Est utile pour connaître le nom des propriétaires
Quels sont donc les propriétaires des parcelles qui passeront de zone naturelle à zone agricole pour une surface de 1100 ha et dont la valeur va être augmentée grâce à ce PLU ?

Quels sont ceux dont les parcelles vont être à côté des logements sociaux ? voir même utilisées pour y construire des logements sociaux et dont la valeur sera réduite à cause de ce PLU ?

Quels sont les arbitres qui tracent les limites et qui déterminent le jeu "gagnant/perdant" du PLU ?

Numérotez les parcelles du PLU comme elles le sont sur le Cadastre.

Avis défavorable au PLU de la Codière d'Azur.

Jacqueline ARNOULT au 4986 chemin de St Marc à la Codière, en limite du PC des logements sociaux du Défendok

~~Jacqueline Arnoult~~